

GAL Cœur des Hauts-de-France et Tourisme

Résumé de la fiche-action n° 5 « Développement et enrichissement de l'offre touristique en s'appuyant sur les atouts du territoire pour des séjours de qualité et plus diversifiés », de la sélection des projets & points de vigilance

Fiche-action complète disponible sur simple demande auprès de la cellule d'animation, dont les contacts figurent en fin de document

Mots clefs du contexte

destination touristique – espaces naturels – patrimoines culturel et paysager – cadre de vie – mémoire – savoir-faire – authenticité – amélioration et diversification de l'offre – ressourcement/bien-être – labels – attractivité – canal Seine-Nord Europe

Priorité

- Renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique

Objectifs

- Promouvoir un tourisme éco-responsable pour répondre aux nouveaux besoins et envies des visiteurs
- Accompagner les acteurs du territoire au changement dans un territoire en mutation
- Favoriser et accompagner la montée en gamme des offres et la montée en compétences des professionnels de l'économie touristique
- Poursuivre la structuration de la filière tourisme sur le territoire et en assurer la promotion
- Diversifier l'offre touristique : patrimoines naturel, culturel, paysager et de paix
- Assurer la mise en tourisme du canal Seine-Nord Europe
- Expérimenter de nouvelles formes de mobilité et penser l'accessibilité dans une logique de transition écologique et énergétique

Effets attendus

- Un accueil et une offre touristique de qualité reconnus par les acteurs du tourisme, les touristes et les habitants du territoire
- Une augmentation de la fréquentation touristique par une offre diversifiée et adaptée
- Une valorisation respectueuse des ressources naturelles, patrimoniales, industrielles, culturelles et paysagères contribuant à l'identité du territoire
- Une meilleure synergie entre les acteurs du tourisme (développement de projets communs, d'investissements mutualisés, de démarches complémentaires)
- Un meilleur accès à l'information et une visibilité renforcée de l'offre touristique

Opérations éligibles

Opérations visant la conception et/ou la mise en œuvre de démarches de développement économique, empreintes d'authenticité et d'exemplarité, propices au renforcement de la Destination "Santerre Haute-Somme" et autorisant :

- la valorisation des aménités rurales, la diversification et l'évolution qualitative de l'offre touristique ;
- le renforcement de l'itinérance touristique en lien avec les infrastructures dédiées aux mobilités durable et active ;
- la structuration de la filière tourisme et la montée en compétences des professionnels de l'économie touristique ;
- l'amélioration de l'accessibilité vers et entre les sites touristiques.

Bénéficiaires

Porteurs public ou privé (hors particuliers) dont l'opération se situe sur le territoire Cœur des Hauts-de-France

Dépenses éligibles

Voir fiche-action complète qui précise les dépenses matérielles et immatérielles éligibles

Financement

Montant minimal de FEADER : 3000 euros pour les privés, 5000 euros pour les publics

Taux d'intervention FEADER maximum : 64% pour les privés et 80% pour les publics sur le HT, plafonné à 100 000 euros de crédits FEADER

Taux d'aide publique

Notifié en Comité de programmation, il sera fonction de la note (cf. grille de sélection), de la réglementation européenne et nationale en matière d'aides d'Etat et des cofinancements publics obtenus ou d'obligation d'autofinancement minimum pour les maîtres d'ouvrage publics

Sélection des projets



Points de vigilance

Impérativement avoir un (ou plusieurs) cofinancement(s) public(s) pour obtenir du LEADER/FEADER

Pour les devis, transparence totale, mise en concurrence obligatoire

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) se calcule sur la base des montants au centime près. Dépenses éligibles uniquement en HT.

Ne pas avoir engagé de dépenses (devis signés, notification de marché, ...) avant la remise d'une demande d'aide au GAL Cœur des Hauts-de-France

Les délais de circuit de gestion comme de versement de l'aide sont relativement longs et la charge administrative est importante

Le paiement du FEADER intervient en dernier une fois toutes les dépenses acquittées et les autres subventions perçues

Pour prétendre au paiement de l'aide, le bénéficiaire doit prouver la réalisation effective de l'opération.

Le FEADER étant de l'argent public, les contrôles sont fréquents

Si l'opération venait à bénéficier du soutien FEADER, obligation de publicité

GAL Cœur des Hauts-de-France

7, rue des chanoines BP 60225 80205 Péronne Cedex

Contactez-nous !

François BRASSEUR – Animateur LEADER GAL f.brasseur@coeurdeshautsdefrance.fr 03 22 84 78 81

Alexis SERAZIN – Gestionnaire LEADER GAL a.serazin@coeurdeshautsdefrance.fr 03 22 84 44 25